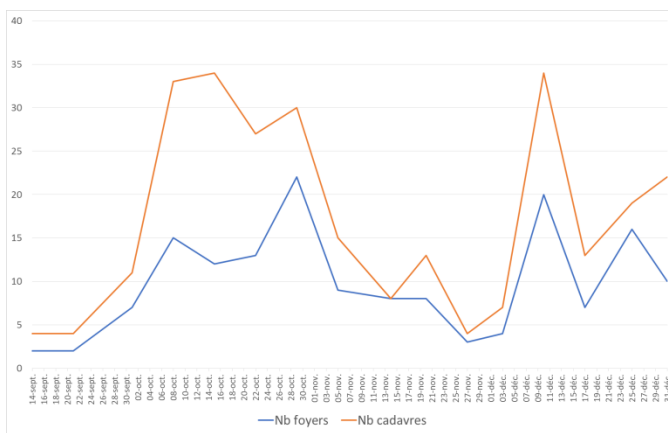


BELGIQUE : SITUATION A CLARIFIER !

Toujours de nouveaux cas

Selon l'AFSCA au 7 janvier 2019, 288 sangliers positifs ont été déclarés depuis le début de l'épisode le 9 septembre.

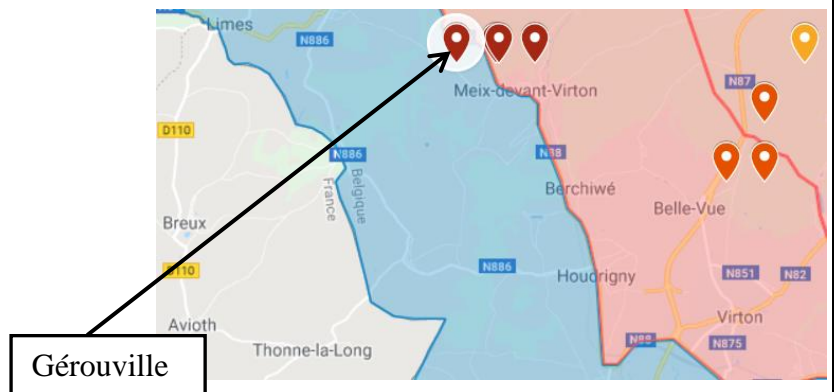
Le nombre de déclarations hebdomadaires de foyers et de cas a subi un net infléchissement en novembre, et a ré-augmenté en décembre, le pic épidémique ne semble pas encore atteint (graphique 1).



Graphique 1 : Evolution hebdomadaire du nombre de foyers et de cas déclarés par les autorités belges à l'OIE entre le 14 septembre et le 31 décembre 2018 (source VGV, selon données OIE)

Un sanglier positif hors de la zone tampon ?

Le 22 décembre, le journal l'Est républicain (<https://www.estrepublicain.fr/edition-de-verdun/2018/12/22/peste-porcine-un-sanglier-contamine-en-belgique-a-la-frontiere-de-la-meuse-et-10-autres-a-l-analyse>) annonçait qu'un sanglier positif avait été retrouvé mort à environ 1,5km de la frontière française, sur la commune de Gérouville, ce qui constituait une avancée de la maladie vers l'Ouest et sa sortie de la zone tampon (carte 1, en rose zone noyau+zone tampon).



Carte 1= foyers en Belgique selon déclaration OIE

(Pig progress <https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=11D5QWIY4jdhBEKoeHRWas3pU-VeTjpt1&ll=50.51103507687953%2C4.481847999999999&z=8>)

Le 28 décembre, cette information a été démentie par le porte-parole du gouvernement wallon dans le même journal <https://www.estrepublicain.fr/actualite/2018/12/28/peste-porcine-la-lorraine-resiste-encore>.

Cette information avait également été reprise par le bulletin hebdomadaire de veille sanitaire internationale n°51 de la plateforme ESA puis rapidement infirmée dans le bulletin n°52 du 28 décembre https://www.plateforme-esa.fr/system/files/2018-12-28_BHYSI-semaine-52-erratum_0.pdf.

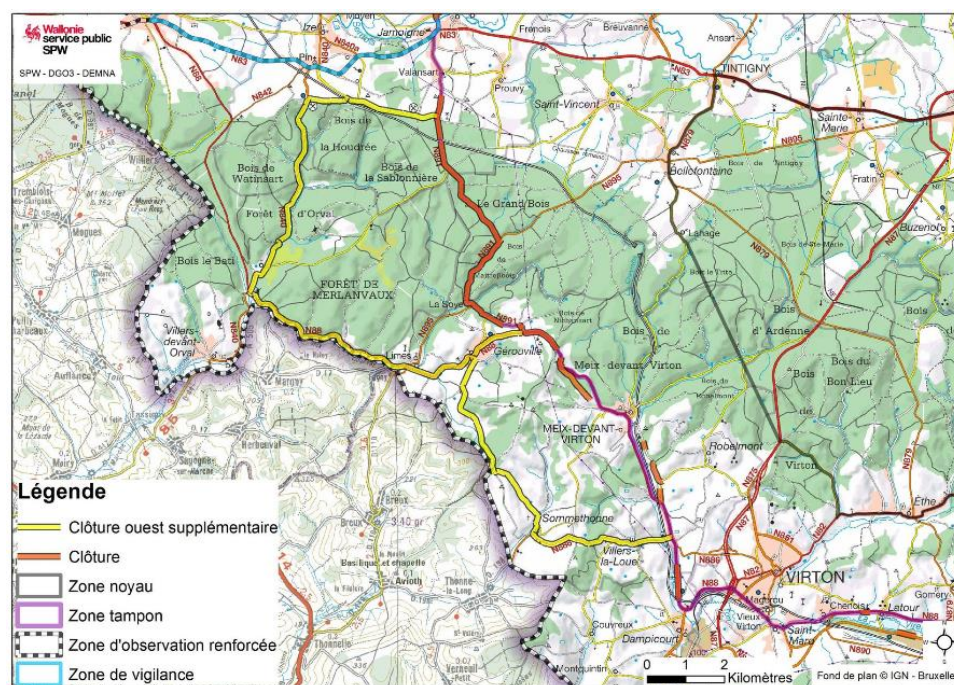
Il n'en reste pas moins qu'un cas découvert le 14 décembre sur la commune de Gérouville a bel et bien été déclaré à l'OIE le 25 décembre.

http://www.oie.int/wahis_2/public/wahid.php/Reviewreport/Review?reportid=29051

Les rapports OIE du 25 et 31 décembre font état de 6 et 19 sangliers infectés trouvés sur la commune wallonne de Meix-devant-Virton, située à environ 5 km de la frontière française, en bordure de la zone tampon.

La situation en Belgique mérite d'être clarifiée !

De nouvelles clôtures à l'Ouest de la zone tampon pour protéger la France



Carte 2 : clôtures supplémentaires dans la zone d'observation renforcée belge

Trente kilomètres de clôtures ont déjà été installés autour de la zone tampon. Selon une interview du ministre wallon de l'agriculture à rtbf le 3 janvier, quinze kilomètres de clôtures supplémentaires (en jaune sur la carte 2) seront ajoutés entre Florenville et Virton, à la frontière franco-belge, dans la zone d'observation renforcée, partie la plus éloignée du noyau. La carte définitive doit encore être validée par le ministre.

La décision d'ajouter une protection a été prise suite à différentes réunions techniques et suite à la découverte de cadavres de sangliers contaminés à quelques centaines de mètres à peine des limites de la zone tampon. L'objectif est donc de prévenir la propagation de la maladie au pays voisin, "en créant un vide sanitaire où les destructions vont se poursuivre" explique le ministre René Collin.

https://www.rtbf.be/info/societe/detail_peste-porcine-africaine-15-km-de-clotures-supplementaires-pour-protoger-la-france?id=10110120

CHINE : LE VIRUS CONTINUE DE SE REPANDRE

Depuis le début de l'épidémie, le 3 août 2018, 104 foyers ont été détectés dans 23 provinces / régions / municipalités autonomes.

Du virus dans les produits sanguins pour l'alimentation animale

Le 25 décembre 2018, les douanes de Tianjin ont signalé 2 lots de poudre de globulines de sang de porc (pig blood globulin powder) contaminés. Les matières premières des lots provenaient de 12 usines d'abattage et de transformation de Tianjin.

... dans un très gros élevage

Le 2 janvier 2019 la maladie a été déclarée (OIE) dans un élevage de plus de 73 000 animaux dont 15 000 reproducteurs dans la province de Heilongjiang. Il s'agit d'un élevage en partie détenu par un fond d'investissement danois.

<https://uk.reuters.com/article/uk-china-swinefever/african-swine-fever-hits-huge-foreign-invested-chinese-farm-idUKKCN1OW02R>



...et sur la plage

Le 31 décembre 2018 une carcasse de porc positive a été trouvée sur une plage Taïwanaise, comté de Kinmen. On ne sait pas encore si la carcasse a flotté depuis la Chine ou si elle provient d'une ferme locale (source proMed). Le 4 janvier une deuxième carcasse a été retrouvée sur la plage d'un îlot à proximité de la première. Les analyses sont en cours.

Une réglementation stricte pour les abattoirs

A partir du 1er février les abattoirs devront abattre séparément les porcs d'origines différentes et réaliser des analyses sanguines sur chaque lot. Ils ne pourront vendre les produits que si les tests du lot sont négatifs. Si le virus est détecté, les abattoirs devront éliminer tous les porcs à abattre et suspendre leur activité pendant au moins 48 heures.

Contacts :

Adresse : ANSP – La Motte au Vicomte – BP 35104 – 35651 LE RHEU CEDEX
Contacts : isabelle.correge@ansporc.fr – 06 83 02 13 27 – roxane.rossel@ansporc.fr - 06 82 87 15 56
Siège social : ANSP – 5 rue LESPAGNOL –75020 PARIS